

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LA MAISON DES JEUNES L'ACADO INC.	Numéro de permis 2009459	Date d'inspection Le 24 novembre 2022		
Nom de l'établissement SERVICE APRES-CLASSE DE LA MAISON DES JEUNES L'ACADO		Numéro de téléphone (506) 453-5929		
Adresse 715 Priestman Street Fredericton NB E3B 5W7				
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Jennifer Godin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

L'Éducatrice était observé en train d'interagir avec les enfants pendant toute la durée de l'inspection.

Après l'arrivée des enfants de l'école. Ils ont eu l'occasion de prendre une collation et de jouer librement, après avoir terminé, ils sont allés jouer à l'extérieur. Les enfants s'amusaient à glisser sur la colline dans le terrain de soccer. J'ai également observé l'éducatrice participer à la glissée avec les enfants.

La salle de classe a été réorganisée et est maintenant divisée en centres (centre de lecture, jeu dramatique, créatif, construction, etc.).

L'environnement intérieur du service de garde offre une atmosphère d'accueil très propre et lumineuse dans laquelle les enfants peuvent s'épanouir. La salle de classe dispose d'une abondance de matériel d'apprentissage qui répondent aux intérêts des enfants. Tout le matériel de jeu est disposé sur des étagères basses et ouvertes afin que les enfants puissent choisir indépendamment leurs jouets qui souhaitent jouer avec.

La direction est en train de mettre à jour le tableau d'information pour les parents. Soyez certaine de faire référence à section 6.1 Affichage (page 37) dans le manuel de l'exploitant pour assurer conformité au règlement 25(a-h).

Les dossiers des éducatrices qu'étaient observés aujourd'hui étaient bien organisés et conformes aux règlements.

Si vous souhaitez continuer à servir des collations, veuillez-vous assurer que le personnel a son cours sur la sécurité alimentaire. Veuillez communiquer avec votre inspecteur de la santé publique pour obtenir de plus amples renseignements sur ce cours.

original signé par
Jennifer Godin

Le 22 novembre 2022

Signature de la personne responsable de la délivrance de
permis

Date

original signé par
Shona Thibodeau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 22 novembre 2022

Date